ACCORD INTERPROFESSIONNEL RELATIF A LA METHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS DE PRIX DE REVIENT







PROTOCOLE D'ACCORD

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire du 30 octobre 2018, faisant suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, prévoit la prise en compte d'indicateurs dans les critères et modalités de détermination du prix figurant dans les contrats et accords-cadres.

Les indicateurs à prendre en compte sont ainsi définis dans l'article L631-24

- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts,
- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix,
- ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.

Dans le cadre de ses missions et conformément aux dispositions introduites dans le code rural à l'article L631-24, l'AMIV prévoit d'élaborer et de diffuser des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence.

Les organisations professionnelles membres de l'AMIV ont défini la méthodologie de calcul des indicateurs pertinents de coûts de production en agriculture qui seront élaborés et diffusés par l'interprofession. Pour la production de bovins viande, l'interprofession a retenu l'approche du prix de revient de l'atelier, prévoyant une rémunération des facteurs de production et une déduction du montant des aides et autres produits. L'analyse est réalisée sur la base d'un échantillon de fermes de références en race bovins-viande issues du dispositif Réseaux de Références en Elevage.

SOMMAIRE

1. Coût	de production et prix de revient de l'atelier viande bovine :	
définitio	ons et méthodes de calcul	3
1.1.	Contour de l'atelier viande bovine (cheptel et surfaces)	3
1.2.	Coût de production de l'atelier et charges prises en compte	3
1.3.	Calcul du prix de revient de l'atelier viande bovine	4
2. Carao	ctérisation de l'Exploitation Standard Naisseur-Engraisseur	4
2.1.	Description de l'Exploitation Standard Naisseur-Engraisseur (source : Réseaux de Références en Elevage)	5
2.2.	Catégories d'animaux vendues par l'Exploitation Standard	6
3. Mise	à jour du prix de revient	7
3.1.	Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)	8
3.2.	Aides POSEI	9
3.3.	Travail - rémunération de la main-d'œuvre exploitant	10
4. AN	INEXE - Détail des charges et des produits	10
4.1.	Affectation des charges	10
4.2.	Affectation des produits	11
4.3	Répartition par atelier	11

1. Coût de production et prix de revient de l'atelier viande bovine : définitions et méthodes de calcul

1.1. Contour de l'atelier viande bovine (cheptel et surfaces)

L'atelier bovins viande inclut le cheptel, la production fourragère et la production des céréales autoconsommées par le troupeau de bovins viande.

Les charges afférentes à cette production serviront à calculer le coût de production. La production de cultures de vente ou d'autres productions animales n'est pas prise en compte.

1.2. Coût de production de l'atelier et charges prises en compte

Le coût de production de l'atelier est le résultat d'une approche « comptable » de l'exploitation dont on a isolé son atelier bovin viande. Le coût de production de l'atelier permet d'évaluer tout ce que les éleveurs engagent pour produire la viande en intégrant le coût de leur travail et des surfaces qu'ils ont en propriété.

Coût de production = charges courantes + amortissements + rémunération des charges supplétives (foncier et main-d'œuvre exploitant)

Les charges permettant de calculer le coût de production sont ensuite agrégées par poste, notamment pour être mises à jour à l'aide des observations de prix réalisées en ferme, chez les fournisseurs et aux indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA).

Trois types de charges composent le coût de production :

 <u>Les charges courantes</u>: ce sont les dépenses qui ont donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession.

Les cotisations sociales ne sont pas prises en compte dans les charges courantes mais intégrées dans les charges supplétives sur une base forfaitaire.

- •<u>Les amortissements</u> : ce sont des charges calculées, elles correspondent à l'usure et l'obsolescence du matériel, des équipements et des bâtiments.
- <u>Les charges supplétives</u> : elles sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise :
- o Foncier les terres en propriété: au prix du fermage moyen des exploitations des RRE : 102€/hectare. Les impôts fonciers et frais financiers des emprunts fonciers inscrits au grand livre comptable ne sont pas comptabilisés mais pris en compte dans cette rémunération du foncier.

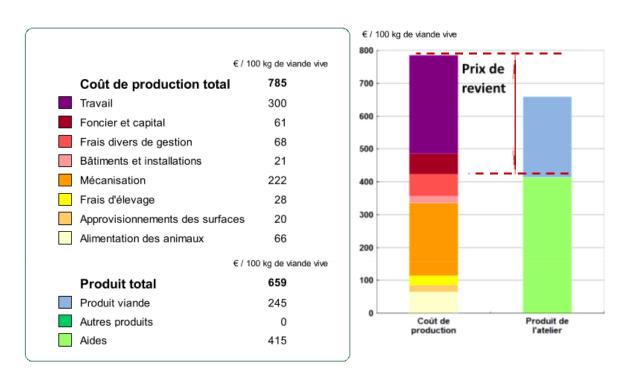
o *Travail consacré par l'exploitant à l'atelier*: sur la base de 1,5 SMIC par UMO (SMIC net + un montant forfaitaire de cotisations sociales). Les cotisations sociales de l'exploitant et la rémunération des associés inscrits au grand livre comptable ne sont pas comptabilisés mais pris en compte dans cette rémunération du travail.

1.3. Calcul du prix de revient de l'atelier viande bovine

Le prix de revient correspond au prix de vente de la viande qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagés par l'éleveur et de rémunérer les facteurs de production « main-d'œuvre familiale » et « foncier ». Il est égal au coût de production, duquel sont déduits le montant des aides et les autres produits affectés à l'atelier.

Prix de revient= Coût de production — aides affectées à l'atelier — autres produits

Coût de production et prix de revient de l'Exploitation Standard naisseur-engraisseur — références 2021



(Source : Réseaux de Références en Elevage)

Le prix de revient de la viande bovine en 2021 (371 € / 100 kgvv) est retenu comme base 100.

2. Caractérisation de l'Exploitation Standard Naisseur-Engraisseur

INOSYS-Réseaux d'élevage est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire français, qui associe près de 1600 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres

d'Agriculture et de l'Institut de l'élevage. Ce dispositif existe en Martinique depuis 2006 et il centralise les données techniques et économiques de 10 à 15 exploitations bovins viande chaque année. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevages herbivores et qui ont en moyenne des performances plus élevées que l'ensemble des exploitations.

Deux modèles de niveau de fonctionnement et de résultats technico-économiques sont produits et actualisés à partir des données issues des suivis des réseaux de références et de l'expertise des techniciens de la filière bovine :

- Le Cas-type Objectif (CTO) : c'est un modèle d'exploitation aux performances techniques et économiques optimisées. Il représente l'objectif technique à atteindre.
- L'Exploitation Standard : c'est un modèle à la structure (surface, main d'œuvre, cheptel, etc...) identique à celle du CTO mais aux performances techniques et économiques moyennes et représentatives du plus grand nombre. C'est ce modèle qui est retenu dans le cadre des accords interprofessionnels.

2.1. Description de l'Exploitation Standard Naisseur-Engraisseur (source : Réseaux de Références en Elevage)

Ce système d'élevage bovins-viande naisseur/engraisseur spécialisé repose sur l'engraissement des veaux issus de l'exploitation. Les vêlages sont étalés sur l'année. Le renouvellement du troupeau est assuré avec des génisses Brahman ou croisées, essentiellement par monte naturelle avec des taureaux de race bouchère. Les veaux sont élevés au pâturage avec leur mère jusqu'au sevrage, puis engraissés à l'herbe avec complémentation en concentrés.

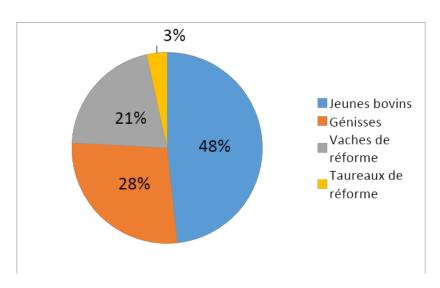
L'alimentation du cheptel reproducteur s'effectue exclusivement à base d'herbe. Les parcelles sont constituées de savanes améliorées (bracharia, digitaria...) exploitées en pâturage tournant. Les animaux de boucherie sont commercialisés vers 18-20 mois à un poids carcasse d'environ 210 kg pour les mâles et 190 kg pour les femelles.

Cout de production et prix de revient sont estimés sur la base d'un modèle « Exploitation Standard » de ce type de système d'élevage, issu de l'analyse des suivis de fermes réalisés depuis 2006 et de base de données plus larges, complétées par des données économiques de conjoncture fournies par les fournisseurs (prix, niveaux d'aides,...). Le niveau de fonctionnement et de résultats techniques de ce modèle est illustratif de ceux communément observées sur le terrain pour ce type de système d'élevage.

	Exploitation standard naisseur-engraisseur
Cadre de filière	En filière organisée (CODEM)
Main d'œuvre familiale	1 UMO
Main d'œuvre salariée	0,2 UMO
SAU (ha)	30 ha
dont surface fourragère	30 ha
Vaches allaitantes	33
UGB	48
Chargement	1,6 UGB/ha SFP
	Jeunes bovins 18-20 mois (200-230 kgc)
Produits	Génisses finies 18-20 mois (180-210 kgc)
Fidulits	Vaches de réformes (220 kgC)
	Taureau de reforme (415kgC)
Production Brute de Viande Vive	9 020 kgvv
PBVV / UGB	188 kgvv

2.2. Catégories d'animaux vendues par l'Exploitation Standard

Part des principales catégories dans les ventes de l'Exploitation Standard



Prix de vente et poids des animaux vendus au sein de l'échantillon

Catégorie	Prix de vente (€/kg éc)	Poids
Taureau	6,10	415 kgC
Vache	4,50	220 kgC
Génisse	6,10	190 kgC
Jeune Bovin	6,10	208 kgC

3. Mise à jour du prix de revient

Pour actualiser le prix de revient, il est prévu une actualisation :

- Chaque semestre, des charges et produits suivants :
 - o Alimentation du bétail (méthode : relevé de prix)
 - o Engrais (méthode : relevé de prix)
 - o Carburant (méthode : relevé de prix)
 - o Frais vétérinaires (méthode: Indices des prix d'achat des moyens de production agricole IPAMPA)
 - o Prix de vente (méthode : relevé de prix)
 - o Aides POSEI (méthode : relevé auprès de la CODEM/ODEADOM)
 - o SMIC net mensuel (méthode : Relevé du montant du SMIC mensuel net pour 35 heures de travail par semaine (151.67 heures par mois)
- Chaque début d'année, de toutes les autres charges et produits de l'Exploitation Standard sur la base de relevés de prix et de l'IPAMPA (pour les charges de structure).

Liste des postes de charges et de produits indexés chaque semestre, méthode d'actualisation et montants de référence 2021

Postes de charges et de produits indexés	Méthode d'actualisation	Date de référence pour l'actualisation	Montants de référence (Année 2021)
Alimentation du bétail	Relevé du prix producteur de l'aliment BV 19% MAT « BOVIPRO » chez le fournisseur Martinique Nutrition Animale	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	440 €/t
Engrais	Relevé du prix producteur de l'engrais 27.9.18 « Savane » chez le fournisseur SCIC Martinique	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	586 €/t
Carburant	Relevé du prix du carburant de type « gazole routier » sur le site de la préfecture de la Martinique	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	1.34 € TTC/l
Frais vétérinaires	Relevé de l'indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) – « Produits et services vétérinaires » sur le site de l'INSEE.	Montant de la dernière actualisation de l'indicateur publiée	47.9 €/UGB
Prix de vente éleveur catégorie « taureaux » – 415 kgC	Relevé du prix d'achat CODEM à partir de la grille tarifaire.	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	6.10 €/kgC
Prix de vente éleveur catégorie « vaches » - 220 kgC	Relevé du prix d'achat CODEM à partir de la grille tarifaire.	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	4.50 €/kgC
Prix de vente éleveur catégorie « taurillons» - 208 kgC	Relevé du prix d'achat CODEM à partir de la grille tarifaire.	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	6.10 €/kgC
Prix de vente éleveur catégorie « génisses » - 190 kgC	Relevé du prix d'achat CODEM à partir de la grille tarifaire.	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	6.10 €/kgC
Aides POSEI aux produits	Relevé du montant et des conditions d'éligibilité des aides POSEI CODEM.	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	1.83 €/kgC
Aides POSEI bonus naisseur-engraisseur	Relevé du montant et des conditions d'éligibilité des aides POSEI CODEM.	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	0.73 €/kgC
SMIC net mensuel	Relevé du montant du SMIC mensuel net pour 35 heures de travail par semaine (151.67 heures par mois) sur le site de l'INSEE.	Montant de l'indicateur au 1 ^{er} jour du semestre en cours	1258€

2.3. Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)

Les IPAMPA sont des indices des prix d'achat des moyens de production agricole. Ils couvrent l'ensemble des productions agricoles et suivent l'évolution des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole.

Quatre sources principales sont mobilisées au cours d'une campagne mensuelle de production d'indices :

- les données du service de la prospective et de l'évaluation (SSP) du Ministère de l'Agriculture résultats de l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires (enquête PCIA: 3036 séries et 248 entreprises) pour l'essentiel;
- les indices de prix à la production dans l'industrie et les services et les Index bâtiment, travaux publics et divers réalisés par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et utilisés pour indexer les biens d'investissements (matériels, bâtiments, ...) suivis dans le cadre de l'IPAMPA;
- les indices de prix à la consommation pour le suivi des évolutions des prix de l'énergie (carburants et électricité notamment: tarif sur le tarif bleu ménages);
- le site du ministère de la Transition écologique et solidaire pour le prix mensuel du fioul domestique (http://www.prix-carburants.developpement-durable.gouv.fr/).

L'indice IPAMPA général, publié mensuellement par l'INSEE, a des limites si l'on souhaite suivre l'évolution du prix des charges pour une production agricole donnée. Ce sont les données de l'IPAMPA Bovins viande métropole calculé par l'IDELE qui sont ici principalement utilisées.

Les indices de prix d'achat des moyens de production agricoles sont diffusés en base 100 en 2015 à compter de la publication qui intègre les indices de février 2018. La pondération des 10 postes de consommations courantes et des 2 postes de biens d'investissements a été actualisée en base 2015.

Pour les bovins viande, cette pondération est basée sur l'analyse des paniers de charges des exploitations spécialisées du RICA pour les bovins viande (échantillon de 721 exploitations représentant 32 876 exploitations), complétée par une pondération plus fine du poste alimentation achetée (tourteaux achetés en l'état, aliments composés,...) à partir des exploitations du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage.

En Martinique, cet indice est utilisé pour l'actualisation semestrielle des frais vétérinaires et annuelle des charges de structure.

2.4. Aides POSEI

Les aides POSEI perçues seront actualisées chaque année en fonction de l'évolution du programme POSEI et des choix effectués pour la ventilation de la « part structure » perçue par la coopérative. Cette ventilation est validée chaque année par le Conseil d'Administration de la CODEM pour une mise en application rétroactive au 1er janvier de l'année en cours.

La répartition de la part structure peut évoluer à chaque début d'exercice mais reste identique jusqu'à la fin de l'exercice. Un rapport d'exécution annuel est transmis à l'ODEADOM pour présenter les résultats de production et indiquer l'utilisation des aides POSEI.

2.5. Travail - rémunération de la main-d'œuvre exploitant

L'évolution de la rémunération de la main-d'œuvre de l'exploitant est indexée à la valeur du SMIC net mensuel pour 35 heures de travail par semaine (151.67 heures par mois). Les mises à jour seront réalisées chaque semestre à l'issue de la revalorisation du montant de l'indicateur retenu.

3. ANNEXE - Détail des charges et des produits

3.1. Affectation des charges

La première étape du calcul d'un coût de production consiste à ventiler toutes les charges dans les différents postes élémentaires :

Nom du poste agrégé	Noms des postes élémentaires y compris postes des charges supplétives (CS)
Alimentation achetée	Concentrés achetés; Coproduits concentrés; Compléments minéraux; Fourrages achetés
Approvisionnement des surfaces	Engrais et amendements; Semences et plants achetés; Produits de défense végétaux ; Fournitures pour fourrages ; Frais de fonctionnement irrigation
Frais d'élevage	Frais vétérinaires; Contrôle de performance ; Frais de reproduction; Identification et GDS ; Frais divers d'élevage; Achats de litière; Travaux par tiers animaux; Montant autre charge animale.
Mécanisation	Travaux par tiers (entreprise &CUMA); Carburants et lubrifiants; Entretien du matériel; Achat petit matériel; Crédit-bail; Amortissement matériel.
Bâtiments et installations	Eau; Electricité ; Gaz; Location de bâtiments et installations; Entretien des bâtiments et installations; Amortissement bâtiments et installations
Frais divers de gestion/ Frais généraux	Transports et déplacements; Impôts et taxes; Assurances ; de gestion; Fournitures et frais divers; Autres amortissements.
Foncier et capital	Fermage et mise à disposition; Rémunération des terres en propriété (CS); Location précaire; Entretien du foncier; Amortissement améliorations foncières Frais financiers CT + agios; Frais financiers LMT hors foncier
Travail	Rémunération du travail exploitant (CS); Salaires + charges sociales

3.2. Affectation des produits

Comme pour les charges il convient de ventiler tous les produits dans les différents postes Elémentaires :

Nom du poste agrégé	Noms des postes élémentaires
Produit viande	Ventes d'animaux (yc autoconsommation); Achats
	d'animaux (poste à déduire); Autres produits animaux.
Produits végétaux	Ventes de fourrages; Ventes de produits végétaux;
	Autres produits végétaux
Autres produits	Autres produits
Aides	Montant des aides POSEI (ADMCA, PAB, Aide aux produits, etc);
	Montant des aides surfaciques (ICHN, MAESH); Montant des autres
	aides

3.3. Répartition par atelier

Dans la mesure où l'Exploitation Standard Bovin-Viandes Naisseur-Engraisseur est un système spécialisé, il n'est pas nécessaire de répartir les charges par atelier.

Fait au Lamentin, le 12 octobre 2022.